Bastia : condamné à “6 mois” de prison en 2011 pour “viol et agression sexuelle sur mineur”, Abdelkarim est aujourd’hui condamné pour des viols en série (MàJ)

26/03/2024 à 20h34



Mardi 26 mars, Abdelkarim Zerouali a été condamné à 20 ans de prison par la cour d’assises de la Haute Corse. Une peine assortie de deux tiers de sûreté.

Âgé de 28 ans, l’accusé était jugé à huis clos depuis le 18 mars dernier pour quatre viols et une tentative de viol.

Pour ces faits, qui s’étaient déroulés entre 2017 et 2019 dans cinq communes du Cismonti, il écope également de 10 ans d’interdiction de territoire en Corse, d’une inscription au Fijais, d’une interdiction définitive de travailler au contact de personnes mineures, d’un suivi sociojudiciaire de 5 ans, et d’une interdiction d’entrer en contact avec les victimes.

En cas de non-respect de ces obligations particulières, il encourt une peine de cinq ans de prison avec obligation d’indemniser les victimes.

30 ans requis

Ce mardi matin, l'avocate générale avait requis 30 ans de prison – avec deux tiers de sûreté – à l'encontre de l'accusé.

[…]

L'article dans son intégralité sur *France 3 édition régionale*

19 Mars 2024

Procès pour viols, et tentative de viol, à huis clos, aux assises de Bastia

Abdelkarim Zerouali est accusé de viols et de tentatives de viol. Deux des cinq victimes étaient mineures au moment des faits. L'une des parties civiles a demandé le huis clos. Le procès, qui a commencé cet après-midi, devrait durer jusqu'au mardi 26 mars.

Les faits se sont déroulés en 2017, 2018 et 2019, à Bastia, Furiani, Borgo, Lucciana et Barbaggio.

Abdelkarim Zerouali, âgé aujourd'hui de 28 ans, est accusé d'avoir violé, ou tenté de violer cinq jeunes femmes, dont deux étaient mineures au moment des faits. Trois d'entre elles se sont constituées partie civile.

La procédure a permis d'identifier deux autres victimes potentielles, qui ont témoigné face aux enquêteurs, mais ont refusé de déposer plainte.

[…]

Récidive

Abdelkarim Zerouali avait été condamné, en 2011, par le tribunal pour enfants de Bastia, pour des faits similaires, de viol et agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans. La peine avait été de 6 mois d'emprisonnement.

[…]

L'article dans son intégralité sur *France 3 édition régionale*